



1<sup>er</sup> rang de gauche à droite : Magali BERNARD, Laure LEFRANCOIS, Sébastien MOYNE-BRESSAND, Carole DHIEUX, Marianne SPAZIANI, Chantal SINIBALDI  
2<sup>e</sup> rang de gauche à droite : Patrick SEMPOL, Jean MAUGEIN, Eric NAUTONNIER, Gilbert LE GRAND.

## L'année 2020 est terminée.

Chères consœurs, Chers confrères,

L'apparition de la pandémie Covid-19 qui a frappé le monde a considérablement modifié notre manière de vivre, notre tissu relationnel et nous a contraint d'adapter notre mode d'exercice.

Durant cette période, l'ensemble des élus mais aussi M<sup>me</sup> Serries et M<sup>me</sup> Branco que je remercie, se sont énormément investis dans l'intérêt de la profession et des professionnels, disponible sept jours sur sept, afin de répondre aux différentes interrogations et de rassurer nos confrères face à cette situation jusqu'à l'heure, jamais rencontrée.

Cette nouvelle année est source d'espérance avec l'arrivée des différents vaccins même si les premiers mois de l'année risquent d'être encore mouvementés.

Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2021, une bonne santé, pour vous et ceux qui vous sont chers avec comme partenaire de route, la paix et la sérénité.

Sébastien MOYNE-BRESSAND

### 1 Éditorial

2 **Recommandation « Pied de la personne âgée » / Exercice pendant le confinement / Formation en pédicurie-podologie à l'Université Aix-Marseille**

3 **Budget prévisionnel 2021 / Jeunes diplômés**

4 **Élections ordinaires, participez en votant et pourquoi pas en étant candidat ?**

6 **Mouvements du tableau**



CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ORDRE  
DES PÉDICURES-PODOLOGUES  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR & CORSE

Le Mercure B -  
80 rue Charles Duchesne  
Les Milles  
13290 Aix-en-Provence  
Tél : 04.42.59.14.66  
anne-marie.serries@paca-corse.  
ciropp.fr  
contact2@paca-corse.ciropp.fr

Ouverture  
au public

**Tous les jours**  
9 h > 16h30

Comité éditorial : Sébastien  
MOYNE-BRESSAND, Jean  
MAUGEIN, Marianne SPAZIANI,  
Eric NAUTONNIER, Magali  
BERNARD, Gilbert LE GRAND

Sécrétariat de rédaction :  
Anne-Marie SERRIES,  
Adriana BRANCO

Tirage : 1400 exemplaires  
ISSN 1960-2952

## RECOMMANDATION « PIED DE LA PERSONNE ÂGÉE »

Après 5 ans de travail, les recommandations professionnelles sur la prise en charge de la personne âgée ont été publiées courant décembre par l'HAS, en association avec le Collège National de Pédiatrice-Podologie.

Ce travail, a reçu les félicitations du Collège de la Haute Autorité de Santé qui a demandé que cette recommandation soit applicable à l'ensemble des patients reçus par les pédicures-podologues.

Je vous encourage à télécharger cette recommandation via le site de l'Ordre ou de l'HAS pour en prendre connaissance. Vous pourrez également télécharger des GIFS, des articles issus de la recommandation et édités par la HAS, que vous pourrez partager à l'ensemble de vos correspondants.

> [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-12/00\\_reco265\\_pied\\_personnes\\_agees\\_recommandations\\_-\\_relecture\\_et\\_post\\_cd\\_30\\_11\\_2020-mel.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-12/00_reco265_pied_personnes_agees_recommandations_-_relecture_et_post_cd_30_11_2020-mel.pdf)



## EXERCICE PENDANT LE CONFINEMENT

Le Mardi 8 septembre 2020, Mr Bertuccelli, Directeur de la CPAM de la Région Paca, a souhaité rencontrer le président du CIROPP PACA & Corse pour faire suite à l'exercice de certains confrères, lors de la période du confinement entre le 16 mars et le 11 mai 2020. Comme vous le savez, après plusieurs échanges auprès de Mr De Mester, directeur de l'ARS Paca et Marion Chabert, Directrice des soins de proximité à l'ARS PACA, l'ARS a publié une demande de fermeture des cabinets.

**L'activité des pédicures-podologues toutefois a été de 5% et Mr Bertuccelli m'a informé qu'il se réservait le droit de saisir la chambre des assurés sociaux contre les praticiens qui n'auraient pas respecté la décision de l'ARS et qui ne faisaient pas partie des professionnels en Structure de Soins d'Urgence en Pédiatrice -Podologie.**

## FORMATION EN PÉDICURIE-PODOLOGIE À L'UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE

**Le 30 septembre dernier, Aix-Marseille-Université a ouvert la première formation universitaire en pédicurie-podologie au sein de la faculté des Sciences Médicales et Paramédicales ; cette ouverture est une avancée de plus vers une reconnaissance de nos compétences et de notre savoir. Le coût de cette formation est nettement inférieur à celui pratiqué par différents instituts rendant ainsi cette formation accessible à tous.**

Les enseignements sont dispensés à la fois par des confrères dont une large majorité ont poursuivi leurs études de pédicurie-podologue par des masters, doctorats universitaires d'une part et par des Maîtres de Conférences et des Professeurs d'Université issus de la faculté des Sciences médicales, paramédicales, faculté de Sport (STAPS) d'autre part.

Je remercie pour sa confiance le Président de l'Université, le Pr Eric Berton, le Pr Georges Leonetti, Doyen de la faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et le Pr Laurent Bensoussan avec qui, nous avons travaillé en étroite collaboration.

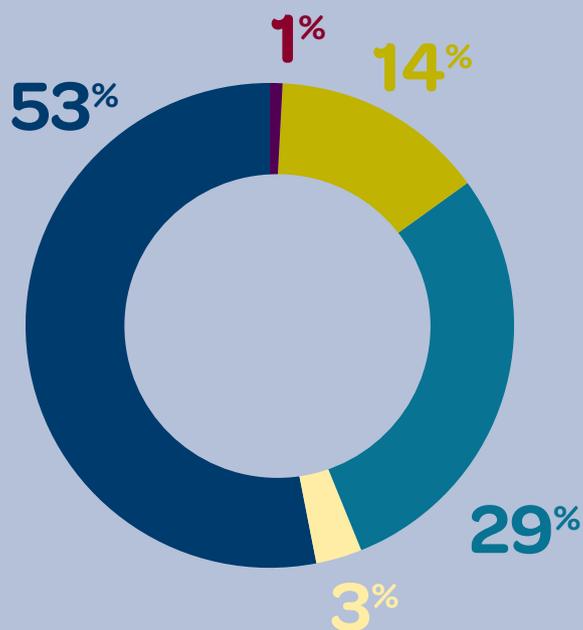
À terme, la formation universitaire en pédicurie-podologie permettra aux étudiants mais aussi aux confrères qui le souhaiteront, de poursuivre leur cursus initial vers un enseignement masterisant ou Doctorant afin de pouvoir réaliser des publications scientifiques et permettre ainsi, de faire reconnaître scientifiquement notre savoir et notre pratique.

**> Tous mes vœux d'encouragement et de confiance à Patricia Griffon, responsable de la formation et Aurélie Petitjean, enseignante permanente.**



## Budget prévisionnel 2021

EN EUROS	
ACHATS ONPP - CIROPP	500
ELECTRICITÉ ET GAZ	1 050
FOURNITURES D'ENTRETIEN ET PETITS ÉQUIPEMENTS	1 000
FOURNITURES DE BUREAU	1 200
LOCATIONS IMMOBILIÈRES ET CHARGES LOCATIVES	20 569
FRAIS DE MISSION ET DE DÉPLACEMENT	44 000
RÉMUNÉRATIONS INTERMÉDIAIRES HONORAIRES	1 000
DIVERS	200
FRAIS POSTAUX	4 250
TÉLÉPHONIE	1 200
<b>TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>74 969</b>
TAXE SUR LES SALAIRES	5 500
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	330
TAXE FONCIÈRE, HABITATION, ORDURES MÉNAGÈRES	2 300
<b>TOTAL IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>8 130</b>
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	58 000
CHARGES SOCIALES	22 000
<b>TOTAL CHARGES DU PERSONNEL</b>	<b>80 000</b>



## JEUNES DIPLOMÉS

Comme tous les ans, nous avons reçu les jeunes diplômés lors de la cérémonie des serments à la suite du Conseil Inter Régional Paca-Corse du mois de septembre. Ce premier contact avec nos jeunes consœurs et confrères est un moment important pour répondre à toutes leurs questions et interrogations.

Ce moment convivial permet de rappeler l'organisation de l'Ordre tant National que Régional ou Interrégional, les différentes obligations professionnelles envers les patients, les confrères mais aussi rappeler le rôle important des élus et de leurs missions.

Notre Institution est avant tout un lieu de CONSEIL et M<sup>me</sup> SERRIES et M<sup>me</sup> BRANCO, nos salariées, l'ensemble des élus et moi-même sont à votre disposition. Régulièrement, des confrères et consœurs en difficultés, d'autres face à certaines interrogations ou questions, viennent à ma rencontre afin de pouvoir échanger et obtenir des conseils. Je profite de cet article pour vous rappeler de ne pas hésiter à venir à ma rencontre, notre rencontre car nous sommes là aussi pour cela.



# Élections ordinales

## participez en votant et pourquoi pas en étant candidat ?

Depuis la réorganisation totale des instances ordinales en 2018, trois années se sont écoulées et conformément à l'article R. 4125-5 du code de la santé publique, le temps du renouvellement par moitié de vos conseillers est arrivé. Pour la première fois dans l'histoire de notre Ordre, vous êtes invités à voter par voie électronique.

En région PACA et Corse, **du 5 au 20 mai 2021**, vous pourrez voter en ligne pour élire **2 binômes** respectant la parité homme/femme, soit 4 postes à pourvoir pour un mandat allant jusqu'en 2027.

### Pour être éligible

Le pédicure-podologue qui souhaite se porter candidat doit :

- > **être inscrit au tableau** du conseil régional ou interrégional concerné par l'élection,
- > **être inscrit à l'Ordre depuis au moins trois ans**, soit avant le 20 mai 2018,
- > **être à jour de cotisation**,
- > **ne doit pas être âgé de 71 ans à la date de clôture de réception des déclarations de candidature**,
- > **ne doit pas avoir fait l'objet d'une peine disciplinaire** (avertissement ou blâme) depuis moins de trois ans, ni avoir été frappé d'une interdiction d'exercer quelle que soit sa durée, assortie ou non d'un sursis, ni être radié du tableau de l'Ordre, auxquels cas la privation d'éligibilité est définitive.
- > **être praticien de nationalité française ou ressortissant de l'un des états membres de l'Union européenne** ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrit à l'Ordre.

L'inéligibilité d'un candidat du binôme emporte l'inéligibilité du binôme.

### Comment se porter candidat

**Les candidats doivent se présenter en binôme (un homme et une femme).**

Impérativement **avant le mardi 20 avril 2021 – 16 heures**, les binômes de candidats doivent adresser leur candidature, revêtue de leurs signatures, par lettre recommandée avec accusé de réception ou la déposer au siège du Conseil Interrégional de PACA & Corse, soit à l'adresse suivante :

#### Conseil interrégional de l'Ordre des pédicures-podologues PACA-Corse

LE MERCURE, Bât. B

80 rue Charles Duchesne - Pôle d'Activités d'Aix les Milles  
13290 AIX-EN-PROVENCE

**Permanences : Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h30**

En raison du contexte sanitaire, merci de prendre RDV par téléphone au 04.42.59.14.66 avant de se déplacer.

- > Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai (mardi 20 avril à 16 heures) sera irrecevable.

### La déclaration de candidature

Chaque candidat remplit **une déclaration de candidature** dans laquelle il indique :

- son nom, prénom,
- sa date de naissance,
- son adresse,
- ses titres,
- son mode d'exercice,
- sa qualification professionnelle
- et, le cas échéant, ses fonctions actuelles ou passées au sein de l'ordre et/ou dans des organismes professionnels.

Les candidats peuvent présenter :

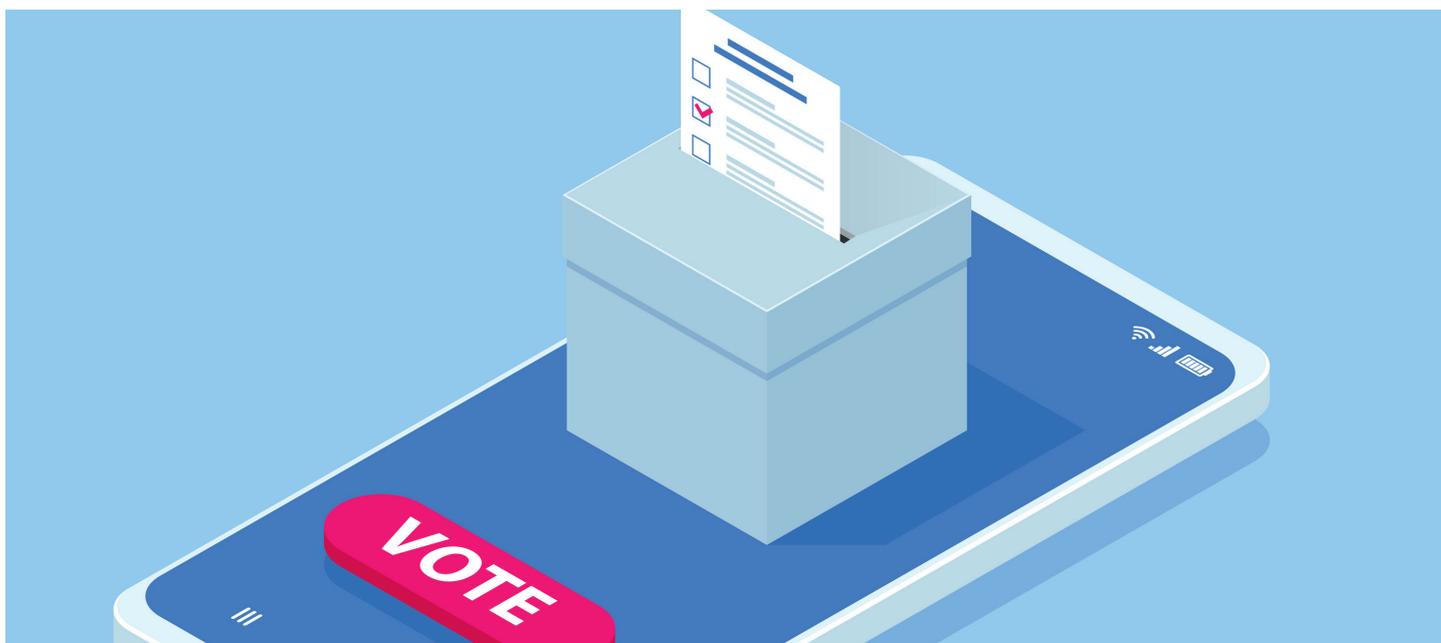
- **soit individuellement** leur candidature mais en ce cas le candidat mentionne obligatoirement l'autre candidat avec lequel il se présente au sein d'un même binôme et produit son acceptation, il devra s'assurer que son binôme dépose également dans les temps sa candidature,
- **soit (et de préférence) conjointement** leur candidature en binôme.

> *Des modèles de déclarations (individuelle ou conjointe) sont disponibles sur demande auprès de votre CIROPP, téléchargeables sur le site Internet de l'Ordre : [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr)*

### La profession de foi

**Le binôme de candidats peut produire une seule profession de foi, elle doit être commune.**

Celle-ci est rédigée en français, présentée sur une seule page de fond blanc, et ne dépassant pas le format 210 x 297 mm, de préférence dactylographiée ou écrite lisiblement au stylo noir. Elle ne peut être consacrée qu'à la présentation des candidats au nom desquels elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétence de l'Ordre. Toute profession de foi contenant des propos injurieux ou non conforme sera **refusée mais n'entraînera pas l'irrecevabilité de la candidature en binôme.**



## Voter par Internet

Pour la première fois, le vote a lieu par voie électronique, un vote en toute sécurité et confidentialité.

Ouvert du **mercredi 5 mai 2021 (9 heures) au jeudi 20 mai 2021 (15 heures)**, le vote dématérialisé ainsi que l'organisation des opérations électorales ont été confiés au prestataire AlphaVote.

**Sont électeurs tous les pédicures-podologues inscrits au tableau du CIROPP PACA & Corse.**

Il est possible de vérifier les inscriptions sur **la liste électorale** affichée à son siège à partir du 19 mars 2021 et y présenter d'éventuelles réclamations.

### Instructions et codes d'accès au site de vote adressés par mail !



**Pensez à remettre votre adresse mail à jour à votre CIROPP!**

Tous les électeurs recevront individuellement le 4 mai au plus tard un message par courriel, émis par AlphaVote, et contenant l'adresse Internet du site de vote, les codes personnels et confidentiels pour y accéder et toutes les indications pratiques pour procéder à son vote. Pendant toute la durée du scrutin 24h/24h, si vous rencontrez des difficultés pour voter en ligne, vous pourrez contacter la cellule d'assistante téléphonique mise à votre disposition via **un numéro vert** dédié.

Pour les électeurs ne disposant pas d'un accès Internet, il est possible de voter sur place le mercredi 19 mai 2021 au siège du **CIROPP PACA & Corse** où un ordinateur sera mis à leur disposition pendant les heures d'ouverture du conseil.

À la fin de la période de vote, le site de vote sera fermé, les membres du bureau de vote et leur président recevront le décompte des votes et les résultats via un procès-verbal informatisé : cette phase d'annonce des résultats est publique et les professionnels sont invités à y assister.

## AGENDA ÉLECTORAL

**19 mars 2021**

> Annonce des élections et affichage de la liste électorale

**20 avril 2021 - 16 heures**

> Date limite de réception des candidatures

**29 avril 2021**

> Envoi des courriers postaux « identifiant/mot de passe » au domicile des électeurs n'ayant pas pu transmettre leur adresse mail à l'Ordre.

**4 mai 2021**

> Envoi des e-mails « identifiant/mot de passe » aux électeurs dont l'adresse mail est connue (pensez à consulter vos spams).

**5 mai 2021, à 9 h**

> Ouverture de la période de vote électronique.

**19 mai 2021**

> Possibilité de voter sur ordinateur au siège du CIROPP

**20 mai 2021, à 15 h**

> Fermeture du système de vote, proclamation des résultats

## CONSEILLERS SORTANTS EN 2021

Madame LEFRANCOIS Laure  
 Monsieur MAUGEIN Jean  
 Monsieur SEMPOL Patrick  
 Madame SINIBALDI Chantal

# MOUVEMENTS DU TABLEAU du 01/01/2020 au 31/12/2020

## Inscriptions

Nom	Prénom	Nom	Prénom	Nom	Prénom	Nom	Prénom
ANDUILLER	MARIE	ESPINOSA	MORGANE	JOLY	CLARA	ROYER	PHILIPPE
ANTONINI	FRANÇOISE	FAUCON	CÉDRIC	LASTES	SÉBASTIEN	SCHMITT	GAUTHIER
ASTIC	OCÉANE	FLORY	ARNAUD	LIADOUZE	MARIE-LAURE	SELARLACCUEIL	PODOLOGIE
BACCONET	BÉATRICE	GARCIA	JEAN-CHRISTOPHE	LIENHARD	STÉPHANE	SERRAT	THOMAS
BARSOTTI	LÉNA	GAWRYSIK	NASTASYA	MARC	ISABELLE	SERRIERE	LUCAS
BOUVERET	LORELEÏ	GOURDOU	SOLÈNE	MARSONI	DAMIEN	SIMONIN	JULIA
CLEMENT	HÉLÈNE	GUILLAUD	LAURA	MAZZARA	SIMON	SUSSAN	CAMILLE
DECOME	JUSTINE	HANNAPPEL	MAEVA	MORARU	FÉLIX	TINUS	CÉCILE
DEL GALLO	ALEXIA	HERVE	CHARLOTTE	NAVARRO	THOMAS	TOURDRE	MARTIN
DROITCOURT	LUCIE	HUBERT	CHARLOTTE	PEDEN	LUCILLE	TSHIAJI MUYAYA	ARMAND
DUMAS	LÉA	JECKER	MANON	RASCALON	VINCENT	VIGNES	MARION

## Transferts vers une autre Région

Nom	Prénom	Vers.	Nom	Prénom	Vers
BARRE	CLÉMENT	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	MOISON	ALEXANDRA	NOUVELLE-AQUITAINE
BOUNNECHE	NADHIRA	BRETAGNE & ST-P.-ET-MIQUELON	NAVARRO	JÉRÔME	GRAND-EST
FALCOT	ISABELLE	BRETAGNE & ST-P.-ET-MIQUELON	RODDE	FRANÇOISE	OCCITANIE
FLORY	ARNAUD	BRETAGNE & ST-P.-ET-MIQUELON	ROMAN	MATHILDE	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
GAONACH	CLAIRE	PAYS DE LA LOIRE	SAMPOUX	EUGÉNIE	HAUTS-DE-FRANCE
MALFANT	MARGAUX	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER	SOURBES	CAROLINE	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
MATHIEU	HÉLÈNE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	TOURDRE	MARTIN	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

## Transferts vers CIROPP Provence-Alpes-Côtes d'Azur & Corse

Nom	Prénom	Région	Nom	Prénom	Région
AYMONIN	MÉLANIE	CENTRE-VAL DE LOIRE	LARDEUX	ESTELLE	BRETAGNE & ST-P.-ET-MIQUELON
BLANC	THIBAUD	OCCITANIE	LARY	QUENTIN	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
BLANCHET	STÉPHANE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	MEBTOUL	LOUISA	HAUTS-DE-FRANCE
BONHOMME	JOHANNA	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER	MESBAH	LAUREEN	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
CAILLOL	CLÉMENTINE	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER	NAVARRO	THOMAS	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
CATIANDO	LUDOVIC	NOUVELLE-AQUITAINE	NOIRAUD	AURÉLIEN	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
CAYROU	EMILIE	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER	PAGES NAVARRO	LAURIANE	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
DELFAUT	MARIE	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER	PASSEBOSC	GILDAS	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
FILIMON	STÉPHANIE	OCCITANIE	REINAGEL	THIBAUT	OCCITANIE
GALTIER	THOMAS	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER	RUSCHKE	ROMAIN	GRAND-EST
GOBERVILLE	LISE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	SAMPOUX	EUGÉNIE	HAUTS-DE-FRANCE
GOTTI	MARGAUX	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	SOLDEVILA	MARIE	OCCITANIE
HONRUBIA	MARINA	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER	TOURDRE	MARTIN	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
JALAT	LAURIE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	VIDAL	DAMIEN	NOUVELLE-AQUITAINE
JOVICIC	NÉVÉNA	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER			

## Cessations d'activités

Nom	Prénom	Nom	Prénom	Nom	Prénom
ANDRE	PHILIPPE	GOLFIER	JEAN-MICHEL	LESIEUR	NICOLE
BARNEL FIGONI	FRANCINE	GUIMBAUD	JULIA	LHERMET	ISABELLE
BERNIS COSSANTELI	MARIE CATHERINE	HAIBLET	BRIGITTE	LUQUET-ISOARD	SOPHIE
BOURGEOIS	MAGALI	HARDY	MARIE-CLAIRE	MARECHAL	GILLES
BROCHOT	MONIQUE	HEMBERT DEMOL	VALÉRIE	MIMUN	JOELLE
BURIOT	VALÉRIE	HENRIOT	OLIVIER	MOELLER DARMAILLAC	BÉATRICE
COFFRE SINTES	SOPHIE	LANGLET	SYLVIE	RUBY	CHARLINE
EVENO	MARYSE	LAUDE BAZIN	SOPHIE	SABIANI	LOUIS
FAVIER ORS	CATHERINE	LE BRETON	RICHARD	SERGENT	CAROLINE
GAMBON	PHILIPPE	LEBRUN	VÉRONIQUE	TUBIANA	ANAÏS
GERARD	NATHALIE	LEGER	MICHÈLE	VIE	BRUNO